

DELIBERATION

113 (7.10)

Le 28 novembre 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 novembre 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, SEGUIN, AMBLARD,

Procurations : Madame BRUEL à Monsieur SCHALK, Madame KHEBRARA à Madame RIVIERE, Monsieur RASCLARD à Monsieur PANGAUD,

Secrétaire : Monsieur J. BEAL.

Objet : ONF - inscription à l'état d'assiette de coupes de bois pour 2020

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 81 du 22 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement de 2016 à 2035, du bois de Pécellière, situé sur le territoire de la commune de Saint Héand et accessoirement de Sorbiers. Il était par ailleurs convenu, que chaque année, l'ONF proposerait son programme de travaux et de coupes, conformes à ce projet d'aménagement.

Il indique qu'il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur l'inscription à l'état d'assiette, la destination et le mode de vente de la coupe envisagée pour l'année 2020, conformément au tableau ci-dessous :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue d'aménagement/proposition ONF	Mode de commercialisation
7	Rase	50	0,5	2020	Autre vente gré à gré

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire à l'état d'assiette 2020, les parcelle et coupe détaillées dans le tableau ci-dessus,
- **CONFIE** à l'ONF la mise en vente des coupes inscrites à l'état d'assiette 2020.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 29 novembre 2019

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20191129-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Jean-Claude SCHALK

